

Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **16 (1887)**

Heft 5

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

adressé ces recommandations oralement et confidentiellement en présence de l'Inspecteur scolaire; mais comme cette affaire a été livrée à la publicité et d'une manière inexacte, je prends un autre moyen, celui d'une ordonnance publique et officielle, en rappelant au souvenir de MM. les Inspecteurs, le Règlement (*Dienstanweisung für die Lehrer*) contenu dans la loi scolaire de Hanau du 7 décembre 1883. Ce règlement, sur lequel tous les régents, d'après l'ordonnance du gouvernement royal, prêtent serment à leur entrée en fonction, contient dans son § 6, à côté d'autres prescriptions, la *défense formelle* pour l'instituteur de fréquenter l'auberge et de jouer aux cartes. Du reste, abstraction faite de cette prescription, la considération d'un instituteur marié, qui tout en se plaignant sans cesse de l'insuffisance de son traitement, va même en plein jour (*am hellen Mittag*) à l'auberge, ne gagnera pas beaucoup dans la commune. Comme je connais les instituteurs de la province, la grande majorité est tellement dévouée à ses devoirs qu'il n'est pas nécessaire de les y rendre attentifs; mais c'est justement pour fortifier le sentiment du devoir, qui distingue, à ma consolation, notre corps enseignant, qu'il faut avertir à temps ceux qui seraient tentés de suivre une fausse route et je prie instamment Messieurs les Inspecteurs de bien vouloir se charger de ce devoir partout où cela devient nécessaire.

Hanau, le 15 novembre 1886.

Der königliche Landrath :

Comte BISMARCK.

A Messieurs les Inspecteurs de la province.

CORRESPONDANCES

I

Hauterive, le 17 mars.

Il nous est revenu que la question mise à l'étude par le Comité de la *Société fribourgeoise d'éducation* pour être discutée dans notre prochaine assemblée générale, c'est-à-dire la création de bibliothèques scolaires, n'a pas été bien accueillie par quelques membres du clergé. Ils éprouveraient des craintes à voir traiter par des instituteurs un sujet pouvant amener des décisions qui auraient, en bien ou en mal suivant les dispositions de ceux qui les exécuteraient, une grande influence sur la foi et les mœurs de la jeunesse.

Nous nous faisons un devoir de leur donner sur ce point quelques explications qui, nous en sommes persuadés, les satisferont pleinement.

Il n'est pas nécessaire de dire que le Comité, qui compte dans son sein plusieurs prêtres éminents, n'a pas voulu, en choisissant ce sujet,

poser un acte d'hostilité envers le clergé. Ceux qui connaissent notre Association pédagogique savent qu'elle n'est pas formée exclusivement d'instituteurs, mais qu'elle réunit tous ceux qui s'intéressent à l'instruction et à l'éducation de notre chère jeunesse. Elle jouit des hautes sympathies de notre évêque vénéré et de la protection du gouvernement. Elle compte parmi ses membres presque autant de prêtres que d'instituteurs. Un grand nombre d'ecclésiastiques assistent assidûment à nos assemblées annuelles. Par conséquent, le corps enseignant n'entend pas résoudre à lui seul la question qui sera soumise aux délibérations de notre prochain congrès. Le clergé se fera entendre dans la discussion et il peut être assuré d'avance que l'on s'empressera de déférer à ses vœux. Il va de soi que le curé, à cause de la mission dont il est revêtu, doit avoir la haute main dans l'organisation des bibliothèques scolaires et exercer un contrôle efficace sur les livres qui y seront admis.

Nous espérons que ces quelques lignes dissiperont tout malentendu, et qu'à l'avenir, comme par le passé, le clergé et le corps enseignant continueront à se prêter un mutuel appui pour la réalisation de la grande œuvre qui leur est confiée; instruire et moraliser le peuple.

Ad. MICHAUD,

président de la Société fribourgeoise d'éducation.

II

Basse-Broye, le 15 janvier.

Le 13 décembre dernier, une quarantaine de membres du corps enseignant primaire de la Basse-Broye et de la partie catholique du Lac étaient réunis en conférence régionale à Domdidier, sous la présidence de M. l'inspecteur Gapany.

M. le préfet Bourqui, M. Dubey, député, et Messieurs les membres de la Commission d'école de l'endroit honoraient de leur présence la réunion. M. le préfet de la Broye, retenu par la maladie, s'était fait excuser en envoyant ses sympathies au corps enseignant et en s'associant de cœur à ses travaux.

Il est 9 heures, M. l'inspecteur désigne quelques instituteurs et institutrices pour donner diverses leçons aux élèves des différents cours de l'école réunis pour la circonstance. L'un a une leçon de lecture avec un compte-rendu à faire aux petits ainsi qu'une leçon de choses; un autre donne un sujet de composition et en établit le canevas; un 3^me s'occupe du chant; une 4^me fait raconter, après l'avoir expliqué, un trait de l'histoire nationale. Enfin les élèves après une dernière épreuve sur le calcul mental et écrit sont renvoyés, toutefois avec un congé d'un demi-jour accordé par M. l'Inspecteur.

Vient ensuite la discussion qui fut très animée; les observations n'ont été épargnées ni de la part des instituteurs ni de celle de M. l'Inspecteur à ceux que le sort avait placés sur la selle; mais, il faut le dire, toutes charitables, ces observations, ne portaient le plus souvent que sur des détails; car en somme les maîtres avaient été à la hauteur de leur tâche. Quant aux élèves, on aurait pu demander moins de timidité.

Il est midi, et l'ordre du jour n'est pas encore épuisé. M. l'Inspecteur lève la séance en nous annonçant qu'au banquet un travail serait lu et discuté.

Un modeste dîner était à notre disposition à l'Hôtel de la gare et il y fut fait honneur. L'autorité communale de Domdidier s'y fit représenter et son vin d'honneur y fut très apprécié.

Entre la poire et le fromage, fut lu et discuté le travail de M. l'instituteur de Courtion, sur la plaie de l'eau-de-vie. Ce mémoire, concis, mais très complet traite des causes, des effets et des suites de l'abus des liqueurs alcooliques il mérite de figurer dans les colonnes de la *Revue*, aussi prions-nous son auteur de le faire parvenir au Rédacteur de cette feuille où sa lecture profitera mieux aux abonnés qu'un pâle compte-rendu.

Journée bien remplie; chacun rentre dans son domicile avec la conviction d'avoir ajouté quelque chose à ses connaissances.

F. G

III

Du Valais, le 26 marz 1887.

Ceux qui n'habitent pas le Valais ne se figurent pas les difficultés que nous rencontrons dans l'enseignement. Notre situation topographique et la vie nomade d'une partie de nos populations nous mettent dans une condition tout à fait exceptionnelle en Suisse. De plus, dans quelques localités, les enfants sont dans l'impossibilité de pouvoir suivre les classes deux fois par jour à cause de l'éparpillement des habitations et de la trop forte distance qu'ils doivent parcourir pour se rendre à l'école. C'est pour ce motif aussi que le Valais, proportionnellement au nombre d'écoliers, possède le plus d'instituteurs et d'institutrices. Eh bien, qui le croirait? On ne s'aperçoit guère que le niveau de ces écoles soit sensiblement au-dessous de celui des autres classes. Il arrive même souvent qu'elles dament le pion aux autres. Ce fait vient sans doute de ce que les élèves, qui ne peuvent assister qu'à une seule classe par jour, travaillent davantage chez eux. Ensuite, nous savons tous qu'une bonne classe en vaut dix médiocres et à plus forte raison deux mauvaises. Ce n'est donc pas là une sérieuse difficulté à nos progrès; l'émigration nous nuit bien autrement. Mais cela moins en raison des changements de domicile qu'à cause des mutations de maîtres et de l'absence d'un programme uniforme dans l'enseignement. Il arrive, en effet, que beaucoup de nos écoliers changent deux à trois fois d'instituteur dans le cours d'un hiver. Et avec le changement de maîtres on sait que le mode d'enseignement et l'application des méthodes varient du tout au tout selon le goût et les aptitudes du personnel enseignant. Ce qui constitue le plus grand obstacle, c'est le manque d'un programme uniforme dans les écoles exposées à ces échanges d'élèves, échanges provenant de l'émigration des familles. Dans ces localités, il faudrait quelqu'un pour imposer aux maîtres et maîtresses un programme unique basé sur les besoins du pays et en rapport avec le degré de culture des élèves.

Les instituteurs de ces districts pourraient même se réunir plus souvent afin de s'entendre en commun sur les moyens à prendre pour mieux atteindre le but. On parviendrait par là à obtenir un enseignement plus uniforme et le passage d'une école à l'autre se ferait beaucoup moins sentir et partant le résultat serait tout autre que celui que nous obtenons maintenant.

Descendons dans quelques détails concernant l'émigration d'une école.

Au jour fixé pour le départ, l'instituteur doit suivre ses élèves. Qu'on descende dans la plaine ou qu'on aille à la montagne, c'est la même chose: il faut marcher, il faut suivre. La Commission scolaire indique le jour où l'on doit se mettre en marche et envoie au maître un

voiturier ou plus souvent un muletier pour le transport de ses effets, de la batterie de cuisine, etc., etc.; car quand on émigre on prend tout son *biblo* qui n'est, du reste, pas grand.

Au moment où l'école décampe, tout le monde part, et cela se fait avec tant d'ensemble qu'en trois ou quatre jours le village entier sera veuf de ses habitants, de ses troupeaux. Tout rentre alors dans le silence et chaque habitation est fermée avec soin, puis abandonnée à la garde du bon Dieu, comme disent nos bons paysans. Bref, l'instituteur lui-même se fait vite à ces habitudes et, pour notre part, nous dirons que la variété de ces déménagements ne nous déplaît pas trop. Les bambins qui n'aiment que les changements n'ont pas de plus grand plaisir. Ils en trépigent de joie et de bonheur. Leurs figures épanouies ne peuvent plus se contenir. Aussi, l'instituteur devra passer l'éponge ces jours-là sur bien des espiègleries. Les leçons, les devoirs se ressentent de l'agitation des esprits. On remarque que l'application a disparu et que si l'on continue à travailler quelque peu ce n'est que pour la forme et pour échapper aux punitions.

Ajoutons encore qu'il reste parfois quelques familles des moins aisées dans le village, celles surtout qui n'ont pas de quoi se procurer une seconde habitation soit sur la montagne, dans la vallée ou à la plaine. Que deviennent alors les enfants appartenant à ces familles-là ? Ils sont abandonnés avec leurs parents, sans école, sans maître jusqu'au jour où le monde rentrera. Il arrive aussi que certaines écoles se ferment pour un mois ou deux, mais se prolongent en compensation plus longtemps au printemps.

Dans de pareilles situations on comprend qu'il soit difficile de réaliser des progrès bien marquants puisque bien des élèves ne peuvent suivre les cours que pendant trois ou quatre mois de l'année.

Arrivé à sa nouvelle destination, l'instituteur reprend son école comme à l'ordinaire. Notons encore en passant que souvent, pour des circonstances particulières, on sera obligé de refaire entièrement, à chaque changement de domicile, son ordre du jour, ce qui n'est pas une mince besogne pour un nouveau venu et surtout pour les jeunes maîtres. Les cours reprennent leur marche normale. Mais en compensation des élèves perdus dans ces émigrations, on retrouve d'autres enfants qui viennent combler les vides. Pour le moment, c'est un inconvénient assez grave pour les maîtres et très préjudiciable à l'enseignement, mais ces défauts se feraient beaucoup moins sentir si les maîtres suivaient un programme plus uniforme. M.

IV

Conférence régionale de la Haute-Broye.

La conférence régionale des instituteurs et institutrices de la Haute-Broye a eu lieu, le 20 janvier, à Nuvilly, sous la présidence de M. Gapany, inspecteur, M. le Curé de la localité et la Commission scolaire ont bien voulu honorer l'assemblée de leur présence. Une partie des enfants avait été réservée pour les leçons d'épreuve, puis congédiée avant les critiques.

La séance s'ouvre par une courte prière et M. l'Inspecteur remercie les instituteurs et les institutrices d'avoir répondu avec autant d'empressement à son appel.

L'ordre du jour porte cinq leçons d'épreuve et la lecture de trois travaux écrits.

LEÇON D'ÉPREUVE AVEC UN RÉSUMÉ SUCCINCT DES CRITIQUES

I. *Leçon de choses et de lecture au cours moyen*, donnée par M. Verdon, stagiaire, à Font. La leçon de lecture fut très bien donnée. M. Verdon chercha à redresser quelques défauts de prononciation. Quant à la leçon de choses, ce maître n'exigea pas des réponses assez complètes de la part des élèves ; néanmoins des remerciements lui sont adressés pour avoir parfaitement su se mettre à la portée des enfants.

II. *Leçon théorique et pratique de chant*, donnée par M. Bondallaz, instituteur, à Estavayer. S'inspirant de la méthode de M. Duc, maître de chant à Estavayer, M. Bondallaz réussit parfaitement bien. Cette méthode consiste dans la vocalisation pour tous les degrés ; elle n'a cependant pas été approuvée par toute l'assemblée.

III. *Leçon d'instruction civique*, par M. Roullin, à Cugy. Ce fut une première leçon sur la *Famille*, la *Commune*, le *Canton*. M. Roullin, s'inspirant de la méthode expositive, traça un court résumé de sa leçon au tableau noir. Cet exposé simple et bien ordonné est toujours un précieux auxiliaire pour les élèves qui doivent le relever pour l'apprendre ensuite. Par des questions simples et courtes adressées comme récapitulation, M. Roullin prouva qu'il avait été parfaitement compris, et l'assemblée lui adressa d'unanimes félicitations.

IV. *Composition au cours supérieur et leçon d'histoire au cours moyen*, M^{lle} Delley, à Montet.

M^{lle} Delley présenta d'abord à ses élèves le corrigé d'une lettre comme thème de la leçon. Elle fit ensuite trouver les pensées principales contenues dans le texte au moyen de questions bien ordonnées ; une élève donna ensuite un résumé oral bien compris.

Pendant le travail écrit, eut lieu une leçon d'histoire au cours moyen, leçon qui fut d'abord un exercice de lecture, car les enfants ne comprenaient pas tous les termes du livre. Un exposé préalable au tableau noir avec récit du fait, avant la lecture aurait été plus méthodique et mieux approprié au cours moyen.

V. *Economie domestique*, leçon donnée par M^{lle} Joye, à Montborget.

Le thème de la leçon fut : Soins à donner aux logements, meubles, cuisine. Le tact avec lequel M^{lle} Joye exposa la leçon à son nouvel auditoire charma tous les assistants. Un court résumé par questions socratiques couronnera le plein succès de la leçon.

M. Reichlen, à Cheyres, donne ensuite lecture d'un travail sur l'écriture et le dessin en vue de l'enseignement professionnel. Ce travail très bien conçu réunit tous les éloges ; M. l'Inspecteur, charmé d'un ouvrage aussi complet, annonce à l'assemblée une leçon pratique donnée par M. Reichlen, dans la prochaine conférence, en application des principes développés aujourd'hui.

Vu l'heure avancée, M. l'Inspecteur renvoie à la prochaine conférence la lecture de deux travaux préparés pour ce jour et termine la séance en invitant tous les assistants à prendre part au banquet. Nous passons sous silence les toasts qui y furent portés

X. D.

V

Châtel-St-Denis, 5 mars 1887.

Oserais-je solliciter une place dans le *Bulletin pédagogique* pour le remarquable travail suivant dû à la plume autorisée de M. Comte, rév. curé de Châtel, qui étudie de près les questions sociales et en particulier celles qui ont trait à l'abus des boissons alcooliques.

Votre serviteur n'a eu d'autre part à cette importante étude que celle de changer l'ordre des matières qui étaient présentées à un point de vue purement scientifique.

Nous sommes convaincus que l'instituteur soucieux de l'avenir de notre jeunesse étudiera avec intérêt ce mémoire dont il saura, à l'occasion, utiliser bien des matières, soit pour en faire des sujets de compositions ou de dictées, soit encore comme exercices de lecture, etc. C'est ainsi que chacun, dans sa sphère et dans la mesure de ses forces, travaillera à combattre l'abus des boissons alcooliques, une de nos plus grandes plaies nationales.

I. RAVAGES CAUSÉS PAR LA BOISSON, SURTOUT PAR L'ABUS DE L'ALCOOL ¹.

1° *Dans la famille*, c'en est fait de la paix, de la tranquillité et du bonheur là où sévissent les excès dans la boisson. C'est un abîme où s'engouffre le patrimoine des aïeux avec les économies du présent et toutes les espérances de l'avenir.

2° *La santé* ne supporte pas longtemps ce genre d'abus. L'équilibre disparaît à la suite de ces profanations répétées, attestant le désordre des fonctions corporelles, l'altération des organes nécessaires à la vie, l'engorgement et l'inflammation des vaisseaux, l'ulcération de l'estomac et des intestins. (Voir gravures éditées au compte du Fidèle Berger, lith. Braun, Genève, planche avec 7 fig.) Comme conséquence, signalons une mort souvent tragique et subite, toujours prématurée. Chacun n'a-t-il pas dans son district, et même dans sa commune, le spectacle de riches santés et de belles carrières ensevelies par les excès alcooliques, au milieu de la consternation générale.

3° *L'intelligence* des buveurs de spiritueux ne tarde pas à être troublée; elle s'affaiblit, s'hébéte, tombe dans une sorte d'imbécilité qui aboutit progressivement à l'abandon de tous devoirs et souvent à la folie. Le 50 % des idiots, des imbéciles, des esprits faibles sont enfants de buveurs d'alcool; ce genre de maladie mentale est presque toujours sans remède. C'est le résultat des études de la statistique.

4° *Les bonnes mœurs* subissent à leur tour les plus graves atteintes de ce fléau, qui porte le feu dans le sang, excite les mauvaises passions et par dessus tout les instincts honteux. Nulle part et jamais, on voit régner, à côté de ce vice, la simplicité, la sérénité, la modestie et la chasteté, ces anges du foyer domestique. Un philosophe ancien disait « qu'un ivrogne chaste est introuvable ».

5° *La dépense quotidienne et ruineuse* des buveurs d'eau-de-vie n'est-elle pas, à son tour, de nature à effrayer? — On sait que, par exemple, un père de famille en buvant 3 petits verres par jour fait essuyer à sa maison, en 10 ans, par ce seul fait, une perte de plus de 1,300 fr. que lui aurait produit la valeur déboursée placée à intérêt composé au taux du 4 % seulement. Cette même perte se chiffre par près de 11,000 fr. au bout de 40 ans, et par plus de 17,000 fr. si les petits verres s'élèvent à 5; elle monterait à 25,250 fr., si leur nombre était de 7. — Ne sont pas évalués dans ce calcul la perte du temps, les affaires manquées par l'absence du patron, les retards dans l'ouvrage attendu, l'exécution nécessairement négligée du

¹ Les idées résumées ici pourraient former le sujet de brochures, de conférences ou même d'un traité pour les écoles.

travail, en un mot, tout ce qui discrédite une maison, éloigne la clientèle et mène droit à la ruine ¹.

6° *En Suisse*, la consommation d'alcool s'élève à 20,000,000 de litres annuellement. Réparti par tête, c'est un chiffre de 7 ¹/₂ litres par habitant, femmes et enfants compris, et de 25 litres par homme au dessus de 15 ans.

7° *Dans la société*, il faut attribuer à ces excès la moitié des crimes, les ⁷/₆ des rixes sanglantes, les ²/₃ des résistances aux employés de la force publique, la source des principaux désordres, etc. Citons un exemple entre mille : Un père de famille, rentrant ivre, rencontre sa femme portant un pain qu'elle venait d'acheter pour ses enfants. Irrité de cette sortie, il se jette sur sa vaillante épouse et lui donne la mort. Un enfant qu'elle conduit à la main, subit le même sort pour avoir poussé les hauts cris ; un autre encore au berceau est assassiné pour le même chef. Le père, appesanti par la boisson, s'endort et à l'heure de son réveil se trouve en présence des trois cadavres, victimes de sa mauvaise habitude. Bon père au jour de la sobriété, il se désole, tombe dans le désespoir et termine sa propre carrière par un nouveau crime : le suicide. O tombeau d'une famille creusé par la boisson !

II. CAUSES DE CES ABUS

1° *La fréquentation inconsidérée* des compagnies légères.

2° *Les habitudes nationales et locales* de ne rien conclure sans boire. — Les occasions ordinaires de foires, marchés, service militaire, etc.

3° *On devient ivrogne par faiblesse et laisser aller*, presque jamais par mauvais vouloir et par intention préméditée. Une fois n'est pas habitude, mais les habitudes commencent toujours par une fois. Les Spartiates avaient l'habitude d'enivrer un esclave et de le présenter aux élèves de leurs écoles, pour les déguster et les détourner à tout jamais, par ce spectacle hideux, de l'abus de la boisson.

III. REMÈDES

1° *L'abstinence absolue* consiste à renoncer à toute boisson enivrante.

2° *La tempérance* dans cette matière est une vertu qui nous modère dans l'usage du boire.

3° *La tempérance est prescrite* par les lois de Dieu et de la nature. Elle est possible et naturelle à l'homme, puisque tous les abus lui sont nuisibles. Elle est praticable même par les buveurs de profession, comme nombre d'exemples l'attestent.

4° *Les avantages de cette vertu* sont si considérables sur la société,

¹ Un travailleur pauvre, mais honnête, chiffrait par 36 fr. 50 annuellement un seul petit verre par jour. Il trouvait que, même abstraction faite de toute répétition, ce montant aurait apporté une véritable aisance au ménage. C'est l'intérêt d'un capital de plus de 900 fr. au 4 % ; c'est le prix de deux chèvres, dont le lait est une providence quotidienne pour l'indigent. Cette petite somme suffit pour le matériel d'école de plusieurs enfants et pour remplir longtemps la soupière sur la table commune. — On cite, en effet, une mère de famille apportant à son mari et à ses compagnons buveurs, attablés avec lui, une grande soupière, couverte, mais vide, ne contenant qu'un billet où il était dit que, vu la conduite du père, ce serait là tout le dîner pour ce jour et que la mère et les enfants n'en auraient pas davantage.

la famille et l'individu, et pour celui-ci sur l'âme, l'esprit et le corps. qu'elle conserve tout ce que détruit l'abus de l'alcool. On peut dire d'elle ce que Salomon attribue à la sagesse, que tous les biens viennent avec elle.

Le célèbre Franklin avait pour habitude de s'abstenir de toute boisson à part l'eau et attribuait ses succès intellectuels à son extrême tempérance dans le boire ¹.

5° *Comme moyens naturels de préservation et d'amendement*, on propose de prendre les résolutions suivantes :

a) *De ne plus fréquenter les cabarets* les jours ouvriers dans son endroit, pas même à l'occasion d'une foire publique ou d'un marché privé.

b) *De n'absolument jamais prendre d'alcool à jeun*. Les gardiens de la science et les amis de l'humanité sont unanimes sur ce point.

c) *Si possible, sans exception, jamais d'eau-de-vie*, même après les repas. Règle générale, les falsifications sont nombreuses ; dès lors, ne boire d'alcool que délué, après avoir mangé. L'alcool, en effet, tue plus de monde que le choléra, affirme le docteur Boer.

d) *Ne jamais laisser boire d'eau-de-vie aux enfants*, ni même de vin, sans prescription médicale. C'est l'âge du pain et du lait ; la viande et le vin sont destinés à une autre période de la vie.

6° *Que l'abstinence complète*, sans être prescrite par les lois de la nature, soit néanmoins possible et même recommandée, du moins dans le domaine de l'alcool, c'est ce que nous rappelle volontiers un écrivain anglais s'écriant : *Je puis m'abstenir, mais je ne puis me modérer.*

D., instituteur.

Nouveaux envois

A. Sammlung. — Collections.

1. De MM. Garcet et Nisius, constructeurs-éditeurs, Paris (2^e envoi). Solides géométriques à construire, en carton, 6 cartons de 0,55 × 0,74, pour 12 solides, avec notice, 5 fr.

6 tablettes démonstratives en carton peint pour enseigner la perspective, pied en bois verni, 36 fr.

Bons points d'épargne scolaire, 10 feuilles de 45 b. p., avec notice au verso, la feuille, 0 fr. 25 ; le cent, 22 fr. 50. — Bons points en chromolithographie, avec texte explicatif. 1. Les animaux domestiques, le cent, 1 fr. — La géographie (arrondissements français), 4 fr. — L'histoire de France, 4 fr. — Les pédagogues, 4 fr. — Bienfaiteurs de l'humanité. — Bons points — livrets pour garçons et filles ; — Bons points de la ville de Paris ; — les Aérostats. Insectes, la feuille, 0 fr. 05. — Oiseaux, la feuille, 0 fr. 05.

H. Ragot. Des moyens d'assurer la régularité dans la fréquentation des écoles primaires, 0 fr. 60.

E. Cuissart. De l'enseignement et de l'éducation dans les petites classes, 0 fr. 70.

A. Baldon. De l'enseignement primaire, 1 fr.

E. Cuissart. De l'enseignement de la géographie, 0 fr. 80.

Législation des brevets de capacité, guide des aspirants et aspirantes, 1 fr.

¹ *Franklenswarks*, vol. I, page 21.